

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
Au
Moniteur
belge***14228707***

Division LIEGE

17 DEC. 2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : ~~884 049 984~~

836 220 468

Dénomination (en entier) : TP-GAMES
(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4020 Liège, Quai Churchill 11/B
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : MODIFICATIONS AUX STATUTS – NOMINATION DES GÉRANTS**

D'un acte reçu par le notaire Simon VREVEN à Hoeselt le dix-sept novembre deux mille quatorze "geregistreerd op het registratiekantoor Tongeren I-AA op vijftientig november tweeduizend veertien (25-11-2014) Bladen: 3 - Verzendingen: 0 - Register 5 - boek 584 - blad 037 - vak 0017 - Ontvangen registratierechten: vijftig euro (€ 50,00) - De Ontvanger", il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1. Modification des statuts

L'assemblée a confirmé la décision de l'assemblée générale extraordinaire du vingt-cinq janvier deux mille douze de transférer le siège social de la société, repris à l'article deux des statuts, à l'adresse suivante: "4020 Liège, Quai Churchill 11/B".

2. Nomination d'un gérant statutaire et d'un gérant non-statutaire

L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau gérant statutaire: monsieur KOLL Alain, né à Saint-Trond le vingt-cinq juin mil neuf cent soixante, domicilié à 3600 Genk, Bokrijklaan 2. Son mandat est attribué pour une durée indéterminée.

L'assemblée a décidé en conséquence d'ajouter le texte suivant au dernier alinéa de l'article douze des statuts: "Est nommé comme gérant statutaire: monsieur KOLL Alain, né à Saint-Trond le vingt-cinq juin mil neuf cent soixante, domicilié à 3600 Genk, Bokrijklaan 2. Son mandat est attribué pour une durée indéterminée."

L'assemblée a décidé de désigner comme nouveau gérant non-statutaire: monsieur LOLLO Giuseppe, né à Casalbore (Italie) le vingt-cinq février mil neuf cent soixante-deux, domicilié à 4020 Liège, Rue Grétry 33/0013. Son mandat est attribué pour une durée indéterminée.

Pouvoirs

Conformément aux statuts, chaque gérant peut à lui seul accomplir tous les actes d'administration et représenter la société.

3. Coordination des statuts

L'assemblée a décidé de demander au notaire instrumentant de faire une coordination des statuts.
POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Simon Vreven

Déposés en même temps :

- expédition de l'acte
- liste des dates de publication des actes constitutifs et modificatifs des statuts
- statuts coordonnés